

Comité de l'antibiogramme de la Société Française de Microbiologie Recommandations 2025

La Société Française de Microbiologie a publié en 2025 ses recommandations relatives à l'antibiogramme.

Comme chaque année, le document fait l'objet d'un certain nombre de modifications (révision de concentrations et de diamètres critiques, corrections ou précisions de certaines règles d'interprétation, révision des listes de molécules à tester...).

PRINCIPALES MODIFICATIONS DES CHAPITRES SPÉCIFIQUES DE GENRES/ESPÈCES

- *Enterobacterales* : les règles d'interprétation mise en place au cours des dernières années sont complétées par des règles pour la pipéraciline-tazobactam (interprétation pour les souches hyperproductrices de céphalosporinases).
- *Acinetobacter* & *Stenotrophomonas* : pour permettre une meilleure adéquation avec les cibles PK/PD atteignables, les concentrations critiques de plusieurs molécules ont été revues à la baisse (ou supprimées) et les diamètres critiques ont été adaptés en conséquence.
- Staphylocoques : le texte explicatif sur les genres/espèces pour lesquels les valeurs critiques s'appliquent a été reformulé, et les instructions pour la détermination des CMI aux glycopeptides ont été revues.
- Entérocoques & streptocoques : des modifications importantes ont été introduites pour les valeurs critiques et les règles qui s'appliquent pour les β -lactamines.

ANNEXES

- Annexe 5 : les tableaux pour lecture interprétative des *Enterobacterales* ont été complétés avec l'ajout de molécules et l'ajout d'un nouveau tableau pour le cas des métalloenzymes avec BLSE.
- Nouvelle annexe 7 : cette annexe reprend la partie de la précédente annexe 3 dédiée aux catégories

cliniques, mais intègre désormais aussi une liste de tous les couples antibiotique/bactérie nécessitant une formulation particulière des résultats, ainsi que les propositions de formulation des résultats pour cas particuliers.

- Nouvelle annexe 8 : cette annexe donne des propositions de commentaires qui peuvent se substituer (dans certains cas) à la réalisation de l'antibiogramme.

Le CA-SFM a adopté le référentiel EUCAST depuis 2014, mais il s'appuie également sur les avis des experts français, ainsi que sur le réseau des CNR, et accorde une importance majeure au fait que les résultats des antibiogrammes soient en accord avec les recommandations thérapeutiques françaises, notamment celles de la SPILF ou de la HAS. C'est pourquoi les recommandations proposées par le CA-SFM peuvent – dans certains cas – être différentes de celles proposées par l'EUCAST. Les principales différences entre le référentiel européen et le référentiel français feront désormais l'objet d'explications argumentées : l'argumentaire correspondant sera prochainement disponible en ligne sur la page web du CA-SFM sur le site de la SFM.

Le tableau « Glycopeptides et lipoglycopeptides » du chapitre *Staphylococcus* spp. en page 75 comportait des erreurs nécessitant la publication d'un correctif (version 1.1 Juillet 2025).

L'ensemble du document (172 pages) est disponible sur le site de la Société Française de Microbiologie : https://www.sfm-microbiologie.org/wp-content/uploads/2025/07/CASFM2025_V1.1-JUILLET-2025.pdf